

Propane: polyvalent et durable

Ce FeBuPro News est tout entier placé sous le signe du propane en vrac. Et cela n'a rien d'étonnant quant on sait que le propane permet de chauffer facilement, en respectant l'environnement et en économisant l'énergie. Votre habitation n'est pas encore raccordée au réseau du gaz naturel ? Sachez que si vous vous chauffez avec le gaz propane, votre installation de chauffage pourra facilement être convertie lorsque le gaz naturel arrivera dans votre région.

Mais le gaz propane et les énergies nouvelles – entendons 'vertes' – sont également comme les deux doigts de la main. Vous faites partie des nombreuses personnes à avoir opté pour le chauffage à partir de l'énergie solaire ? Ou vous envisagez la question ? Alors, vous devez savoir que le propane en est le complément parfait !

Voilà pourquoi nous vous informons ici des atouts du gaz propane et vous apportons des réponses aux questions les plus fréquemment posées à propos du certificat de performance énergétique des bâtiments (CPE) qui mesure le niveau d'excellence énergétique des bâtiments et qui, depuis le début de cette année, en Région flamande, doit aussi être présenté aux locataires.



Excellente lecture !
Jean-Luc Verstraeten
Président de FeBuPro

Dans ce numéro

- p. 2** Habilitation : l'habilitation devient CERGA
Le propane, un choix durable
- p. 3** 5 bonnes raisons d'opter pour le propane
Comment comparer les prix d'énergie ?
- p. 4** Certificat de performance énergétique (CPE):
ce que vous devez savoir...

Qu'est-ce que FeBuPro ?

L'asbl FeBuPro, la Fédération Butane Propane, a été fondée en 1960 et représente une part considérable du marché du LPG (gaz de pétrole liquéfié) en Belgique et au Luxembourg. Elle regroupe les distributeurs de gaz de pétrole liquéfiés de Belgique et du Grand-Duché du Luxembourg ainsi que diverses entreprises ayant des activités connexes à la distribution de butane/propane.

FeBuPro s'adresse

- aux pouvoirs publics et à la presse
- au grand public
- aux personnes soucieuses de l'environnement
- aux constructeurs
- aux installateurs
- aux gestionnaires de flotte
- aux architectes

Membres effectifs



FeBuPro est membre de



© FeBuPro

Éditeur responsable :

Walter Kuylen, secrétaire général
FeBuPro – Rue O. Maesschalck 8,
1083 Bruxelles

Contact : Fédération Butane Propane - Assesteenweg, 117 - 1740 Ternat

Habilitation

L'habilitation devient CERGA

Le label de qualité de l'installateur de gaz professionnel – l'installateur habilité – existe depuis dix ans. À cette occasion, il a été modernisé, étendu et dynamisé. Il a également été rebaptisé et s'appelle désormais Cerga. À l'avenir, ne dites donc plus installateur habilité, mais installateur Cerga.

Depuis 1999, l'installateur gaz habilité se distingue de ses collègues par son numéro et son diplôme d'habilitation. Il garantit une installation sûre et de qualité et peut, via l'ARGB (Association royale des gaziers belges), bénéficier de formations, d'informations, d'un agrément et d'une assistance technique. Pour ses dix ans, le label a été amélioré, étendu et dynamisé. Il devient Cerga.

Également pour les installateurs propane

Cerga devient le label de qualité par excellence, signe de savoir-faire, de l'utilisation des dernières technologies et d'une consommation d'énergie rationnelle et respectueuse de l'environnement. Par ailleurs, Cerga concerne non seulement les installateurs gaz naturel mais aussi les installateurs propane.

Une collaboration plus poussée

La collaboration entre l'ARGB et FeBuPro se développe. Sur le plan tech-

nique, les deux organisations souhaitent développer la norme NBN D51-006 de façon à ce qu'elle facilite la conversion des installations intérieures actuelles de gaz propane au gaz naturel, avec un minimum de frais et de main-d'œuvre.

Sur le plan commercial, elles insistent sur le fait que le propane est une alternative à part entière au gaz naturel dans les endroits où le gaz naturel n'est pas disponible, par exemple dans des régions isolées qui ne sont pas desservies par le réseau de distribution de gaz naturel. Le propane est également une solution permettant un passage plus aisé au gaz naturel chez un client chez qui le gaz naturel ne sera disponible que quelques années plus tard.

Le nouveau label Cerga a été présenté à Batibouw

Plus d'informations

www.cerga.be



Environnement

Le propane, un choix durable

Saviez-vous que le propane est une source d'énergie de grande qualité, sûre et écologique, parfaitement susceptible de compléter l'énergie solaire ?

La consommation énergétique des particuliers et des entreprises augmente partout dans le monde et ses conséquences néfastes pour l'environnement ne se font pas attendre. L'augmentation importante de la consommation d'énergie en Chine, en Inde et au Japon entraîne une diminution importante des stocks de combustibles fossiles et suscite une certaine inquiétude sur le marché de l'énergie. Dès lors, il n'est pas étonnant que le climat devienne une priorité politique. Il est également important que nous optons pour une forme d'énergie qui respecte le monde de demain. En ce sens, le propane est sans nul doute une alternative valable.

Durable

Le propane constitue un choix particulièrement durable. Il s'agit en effet d'une forme d'énergie de qualité, sûre, écologique et qui ne rejette que très peu de substances nocives lors de sa combustion, ce qui limite la production de gaz à effet de serre et, par conséquent, les pluies acides. Le propane est l'un des combustibles fossiles les plus propres. Par ailleurs, il est le complément idéal de l'énergie solaire, laquelle ne permet jamais de couvrir la totalité des besoins énergétiques d'une famille.

Une consommation raisonnée

Quoi qu'il en soit, une consommation d'énergie raisonnée reste une forme de prévention essentielle qui vous permet de contribuer à créer un meilleur environnement et une nature plus saine. Pour utiliser l'énergie de manière consciente et responsable sans sacrifier au confort, plusieurs solutions existent. Voici déjà quelques conseils qui vous y aideront.

6 CONSEILS POUR UNE UTILISATION RATIONNELLE DE L'ÉNERGIE (URE)

1. Fermez les portes et équipez-les de joints de bas de porte afin d'éviter les courants d'air.
2. Faites contrôler votre chaudière régulièrement (recommandation : tous les 2 ans). Un mauvais réglage se solde par une perte de chaleur. Consultez éventuellement le mode d'emploi de votre chauffage central.
3. Cuisiner au gaz est la solution la plus économe en énergie. Les flammes chauffent directement vos casseroles. De plus, vous pouvez mieux contrôler la cuisson.
4. Utilisez des ampoules économiques.
5. Chauffer de l'eau avec du propane consomme presque deux fois moins d'énergie qu'avec de l'électricité.
6. Isolez les conduites d'eau chaude qui traversent des locaux non chauffés (pensez au vide sanitaire).

Contact : Fédération Butane Propane - Assesteenweg, 117 - 1740 Ternat

Propane

5 bonnes raisons d'opter pour le propane

Il existe mille opinions différentes quant au meilleur combustible. Chaque combustible, de même que tout fournisseur de combustible, présente des avantages et des inconvénients. Mais aujourd'hui, il existe tout de même de nombreuses raisons d'opter pour le propane, lorsque le gaz naturel n'est pas disponible. Pourquoi ? Lisez plutôt.

1. Le propane est bon marché

- Vous louez le réservoir à propane, vous ne devez donc pas acheter de réservoir.
- Les chaudières à gaz sont relativement bon marché.
- Le prix du propane ne dépend pas uniquement de celui du pétrole brut, de sorte qu'il augmente moins rapidement.
- Si votre rue n'est pas raccordée au gaz naturel mais que cela sera le cas dans un avenir plus ou moins proche, vous pouvez installer un réservoir à propane en attendant et, le moment venu, passer au gaz naturel sans faire de gros frais.

2. Le propane est écologique

- Combustion du gaz très propre.
- Le gaz émet peu de CO₂ et de soufre.
- L'odeur et la fumée sont réduites à un minimum.
- Le gaz ne provoque aucun dépôt de suie.
- Avec le gaz, pas de risque de pollution du sol.

3. Le propane est économe en énergie

- Une chaudière à gaz à condensation garantit un rendement de 110%.
- Excellent contrôle de la température de la flamme.

4. Le propane est facile à utiliser

- La chaudière prend très peu de place et peut être simplement fixée au mur.
- La chaudière ne nécessite qu'un entretien obligatoire tous les 2 ans.
- Le réservoir à gaz ne doit pas être encuvé.
- Une cheminée n'est plus obligatoire.
- Une chaudière à gaz est quasi silencieuse.

5. Le propane est disponible

- Étant donné que le propane est issu tant du gaz naturel que du pétrole, il est disponible en très grande quantité.

Vous souhaitez obtenir de plus amples informations ?

N'hésitez pas à prendre contact avec FeBuPro ou avec l'un des fournisseurs de propane FeBupro (www.febupro.be). Ils vous apporteront aide et conseil.

Comparer les prix de l'énergie

Comment comparer les prix de l'énergie?

L'électricité est depuis toujours exprimée en euros par kilowattheure (€/kWh), où kWh représente la valeur énergétique inhérente à un produit. En d'autres mots, il s'agit d'une propriété physique - donnée invariable, univoque et indiscutable - d'une énergie.

Le gaz naturel est également facturé à l'utilisateur en €/kWh depuis un certain nombre d'années. La puissance d'un appareil est, elle aussi, aujourd'hui exprimée en kilowatt (kW). Donc, si vous connaissez le pouvoir calorifique d'un produit, vous pouvez facilement déterminer la consommation de l'appareil.

Le pouvoir calorifique des différentes énergies a été publié dans Combustibles, le magazine des négociants en combustibles et carburants :

1 kg de bois sec (pellets)	4,900 kWh
1 kg de bois séché à l'air	4,110 kWh
1 kg de bois vert	2,150 kWh
1 kg d'antracite	8,900 kWh
1 litre de fuel domestique	10,000 kWh
1 m ³ de gaz naturel	8,800 kWh

Source : Combustibles, mars-avril 2009, p. 17

Le pouvoir calorifique du propane :

1 kg propane	13,870 kWh
1 litre propane	7,073 kWh

Étant donné que le propane en vrac est toujours livré avec compensation de température, c'est-à-dire comme si la température du produit était de 15°C, on peut convertir le pouvoir calorifique de kg en litre en tenant compte de la densité du propane à 15°C, soit 0,510 kg/litre. En d'autres termes, il est tout à fait possible d'appliquer un prix en euro/kWh tant pour le propane en vrac que pour le propane en kg.

Partant de ceci, vous pouvez à tout moment comparer de manière exacte le prix de toutes les énergies en ramenant le prix à l'unité à des €/kWh.

Un autre avantage économique du propane est, d'une part, le rendement des appareils et, d'autre part, le prix de revient des appareils au propane. Généralement, pour une puissance déterminée, l'investissement à consentir pour un brûleur gaz est nettement inférieur à l'investissement pour un brûleur d'une autre énergie.

Le coût d'entretien des appareils au gaz est en outre nettement inférieur.

Votre choix pour une énergie donnée ne doit pas seulement reposer sur le prix. Il faut aussi considérer une vision à long terme.

Qui ose compter se rendra compte que le propane est certainement une excellente alternative !

Contact : Fédération Butane Propane - Assesteenweg, 117 - 1740 Ternat

EPC

Certificat de performance énergétique (CPE): ce que vous devez savoir...

Depuis le 1er janvier 2008, en Région flamande le certificat de performance énergétique des bâtiments (CPE) est un document obligatoire qui informe l'acheteur potentiel au sujet du niveau des performances énergétiques d'une habitation. Depuis le 1er janvier 2009, les propriétaires d'une habitation doivent aussi pouvoir présenter un CPE aux locataires. Le CPE n'impose pas d'obligation à l'habitation, sa fonction est purement informative. Il n'empêche que le CPE offre la possibilité au gaz propane de faire valoir pleinement ses atouts en tant qu'énergie respectueuse de l'environnement et permettant des économies d'énergie.

Que comprend le CPE ?

- un indicateur (ou score énergétique) exprimé en Kwh/m² de la consommation annuelle par rapport à la superficie utile au sol de l'habitation. L'indicateur est placé sur une bande de couleur (de vert à rouge) ;
- des conseils pour économiser l'énergie à destination de l'acheteur ou du locataire ;
- des données administratives, telles que des informations sur les experts énergétiques, sur les primes,...

Vous trouverez un exemple de CPE pour une habitation existante sur www.vea.be. (en NL uniquement).

Durée et coût de la mise en oeuvre?

Environ une demi-journée. Le prix est déterminé par le marché et dépend de la complexité du bâtiment et du déplacement de l'expert énergétique.

Durée de validité du CPE ?

Le CPE est valable 10 ans. Si, entre-temps, vous avez entrepris des mesures en vue de rendre le bâtiment plus économe en énergie, vous avez alors tout intérêt à faire réaliser un nouveau CPE.

Qui peut réaliser un CPE ?

Un expert énergétique agréé :

- pour les habitations et autres bâtiments : un expert énergétique agréé de type A.
- pour les bâtiments publics: un expert énergétique agréé interne ou externe.

Comment est réalisé un CPE ?

Par le biais d'un logiciel de la VEA (Agence flamande pour l'énergie).

Pour les habitations, le CPE est calculé sur base des caractéristiques du bâtiment (telles que les matériaux d'isolation utilisés et l'installation de chauffage). La consommation effective de l'utilisateur n'a pas d'influence sur le calcul.

Pour les bâtiments publics, le CPE est calculé sur base de l'utilisation de gaz propane, d'électricité, de gasoil de chauffage,

de gaz naturel ou de toute autre source d'énergie. Ces données doivent être tenues à jour durant exactement une année.

Comment demander ou faire réaliser un CPE ?

Seul un expert énergétique de type A peut réaliser un CPE. Un expert énergétique de type B ne peut pas réaliser de CPE. Après inspection de l'habitation, l'expert énergétique calcule le CPE à l'aide du logiciel susmentionné. Le propriétaire reçoit le CPE et peut désormais le présenter à l'acheteur ou au locataire (potentiel).

Quels documents préparer pour l'inspection ?

Pour obtenir un résultat énergétique aussi correct que possible, les documents suivants sont nécessaires (mais pas obligatoires):

- une déclaration de performance énergétique des bâtiments (si vous l'avez)
- un CPE délivré antérieurement
- un cahier des charges
- une demande de subsides aux autorités flamandes
- les factures originales d'un entrepreneur enregistré
- les factures originales pour des matériaux de construction et des installations de chauffage
- les documents techniques relatifs aux installations de chauffage
- les plans d'exécution décrivant la manière dont votre habitation a effectivement été construite. Ces derniers peuvent être différents des projets initialement réalisés par l'architecte.
- les constats à partir de procès-verbaux de chantiers, dossier d'intervention ultérieure ou états d'avancement.

Plus d'infos: www.vea.be

Et dans les autres régions?

En Région wallonne, la nouvelle réglementation sur la Performance Énergétique des Bâtiments (PEB) est entrée en vigueur au 1^{er} septembre 2008. Elle s'applique à l'ensemble des bâtiments pour tous les travaux de construction, de reconstruction et de transformation nécessitant l'obtention d'un permis d'urbanisme. La mise en œuvre se fait en plusieurs étapes afin de permettre aux acteurs du secteur de bénéficier d'une phase de transition. Voir aussi <http://energie.wallonie.be>. Ce site comprend entre autres un outil de calcul pour appliquer la réglementation PEB jusqu'au 1er septembre 2009, ainsi que la liste des Facilitateurs PEB chargés de mener des actions d'information et de conseil auprès des professionnels.

Depuis le 2 juillet 2008, des normes PEB fixée par la Région de Bruxelles-Capitale sont obligatoires pour toute nouvelle construction ou rénovation lourde qui nécessite l'obtention d'un permis d'urbanisme dont la superficie est supérieure à 1.000 m². La PEB devrait s'appliquer aux transactions immobilières et aux installations de chauffage ou de climatisation centralisées dans le courant de l'année 2009. Logiciels et liste des conseillers PEB accessibles via www.ibgebim.be.